



SITE NATURA 2000

« MONT CHAJOL »



LETTRE D'INFORMATION N° 1 – ÉDITION 2014



“ Le site du Mont Chajol possède un patrimoine écologique exceptionnel qui mérite d’être protégé ainsi qu’une activité pastorale dynamique qui permet de faire vivre ce territoire et de l’entretenir. L’objectif de Natura 2000 est de préserver la biodiversité tout en soutenant les activités humaines locales, dans une logique de développement durable. Depuis plusieurs années, nous menons cette démarche en concertation avec l’ensemble des acteurs du territoire, pour une meilleure implication de tous dans la préservation de notre patrimoine naturel, culturel et économique. ”

Jean-Pierre VASSALLO, Président du Comité de pilotage
Maire de Tende





QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels protégés terrestres et marins représentatifs de la biodiversité européenne. Il s'agit du plus vaste réseau de sites naturels au monde. Son objectif principal est d'assurer la survie à long terme des habitats et des espèces les plus rares et les plus menacés d'Europe et de « mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité ».

La France a opté pour une démarche volontaire et contractuelle de gestion. Pour cela, un document d'objectifs (DOCOB) est élaboré pour chaque site désigné. Il s'agit d'un document stratégique de gestion du site rédigé par l'opérateur en lien avec les acteurs locaux pour tenir compte des spécificités, des exigences économiques, sociales et culturelles locales. Il définit des mesures de conservation des habitats et des espèces.

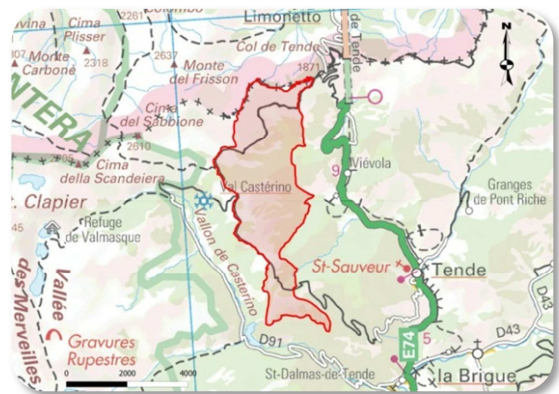
L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une logique de développement durable.



LE SITE DU MONT CHAJOL

Il se situe sur la commune de Tende, à l'extrême nord-est du département des Alpes-Maritimes, en rive droite de la Roya. La limite nord du site correspond à la frontière italienne. D'une superficie de 1426 hectares, le site s'étend du nord au sud sur 8 kilomètres, avec une largeur moyenne de 2 kilomètres. Le point culminant du site est le Mont Chajol qui s'élève à 2293 m d'altitude, et le point le plus bas se situe dans le bas du vallon de la Morte, à 1044 m d'altitude.

Ce site a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel le 8 novembre 2007 au titre de la directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992.



Périmètre du site Natura 2000 « Mont Chajol »

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) a été assurée par une structure opératrice, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Ce document a été validé avec la charte Natura 2000 du site lors de la réunion du Comité de pilotage (COFIL) du 13 mars 2012. Le DOCOB et la charte du site sont disponibles sur demande et en mairie de Tende. Le COFIL est une instance de gouvernance et de concertation locale qui permettra de dresser le bilan des actions menées lors de la phase d'animation en se réunissant chaque année.



UN SITE EN PHASE D'ANIMATION

L'animation a été lancée en 2012 pour une durée de 3 ans et a été confiée à la CARF. Les mesures de gestion inscrites dans le DOCOB sont ainsi mises en œuvre de manière concrète, notamment par la signature de contrats Natura 2000 (contrats agricoles, contrats forestiers...), la sensibilisation du public, etc. Cette phase d'animation permet à chacun de s'engager dans la démarche Natura 2000 en choisissant son niveau d'implication. La démarche contractuelle et volontaire développée à l'échelle nationale prend ainsi tout son sens.

ELABORATION DU DOCOB DU SITE DU
MONT CHAJOL
13 novembre 2008 au 13 mars 2012

PHASE D'ANIMATION
depuis le 31 mai 2012



UN PATRIMOINE NATUREL RICHE

Le site du Mont Chajol possède des habitats naturels, une flore et une faune exceptionnels.

Sur les 69 habitats naturels qui ont été identifiés sur le site, il existe 14 habitats d'intérêt communautaire et 4 habitats prioritaires. A noter qu'il s'agit d'un site d'importance nationale pour l'habitat de fourrés à Pins mugo.

De nombreuses espèces végétales sont présentes sur le site. Parmi les plus remarquables, nous pouvons citer la Gentiane de Ligurie, espèce endémique des Alpes sud-occidentales fortement représentée sur ce site, la Buxbaumie verte, l'Ancolie de Bertoloni, l'Ancolie des Alpes, le Lis turban, le Lycopode sélagine et l'Arnica des montagnes.



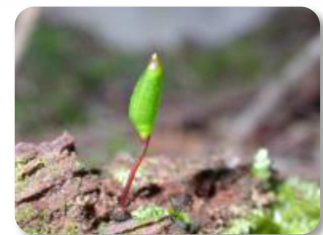
Fourrés à Pins mugo



Ancolie de Bertoloni



Gentiane de Ligurie



Buxbaumie verte

La faune du site est également très riche. Nous pouvons en effet noter la présence de 18 espèces de mammifères (hors chauves-souris), de 18 espèces de chauves-souris, de 41 espèces d'oiseaux observées (81 espèces potentiellement présentes sur le site), de 9 espèces de reptiles et d'amphibiens, d'une espèce de poisson, de 193 espèces de papillons, de 16 espèces de coléoptères et de 3 espèces d'orthoptères.



Spélerpès de Strinati



Murin à oreilles échanquées



Petit Rhinolophe



UNE ACTIVITÉ PASTORALE DYNAMIQUE



Moutons en alpage

Les activités humaines sont peu développées sur le site du Mont Chajol en raison de son positionnement géographique relativement excentré. Le pastoralisme est l'activité anthropique la plus représentée, l'élevage étant aujourd'hui un patrimoine culturel historique dynamique. Les pâturages sont gérés de manière extensive et soumis à la prédation du loup et à la concurrence avec certains habitats (forêts, fourrés). La préservation de l'activité pastorale est primordiale pour maintenir l'équilibre des habitats, notamment pour préserver les milieux ouverts.

Pour cela, des mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) sont mises en place en concertation avec les éleveurs présents sur le site, qui s'engagent ainsi dans la démarche Natura 2000. Ces mesures permettent de soutenir les exploitations d'élevage extensif et la préservation de la biodiversité.



COMMENT S'ENGAGER DANS NATURA 2000 ?

Tout le monde peut s'engager dans la démarche Natura 2000 en choisissant son niveau d'implication, notamment à travers la Charte ou les contrats Natura 2000. Il s'agit dans tous les cas d'une démarche volontaire, de la part des propriétaires et des usagers des terrains inclus dans la zone Natura 2000.

- **Les contrats Natura 2000** : toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 peut signer un contrat Natura 2000. Ils permettent de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB, ainsi que la nature et les modalités de versement des aides liées aux surcoûts des mesures engagées. Le bénéficiaire s'engage à la fois sur des engagements rémunérés mais aussi sur des bonnes pratiques.
- **La Charte Natura 2000** : elle a été validée avec le DOCOB du site du Mont Chajol. Elle constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière, et chacun peut y adhérer. Elle a pour but de valoriser les usages respectueux des milieux naturels et des espèces Natura 2000, et s'apparente à une sorte de guide des bonnes pratiques. Elle contient une série de recommandations et d'engagements de gestion courante et durable, que le signataire s'engage à respecter. Vous pouvez nous contacter pour vous procurer ce document.

En cas de projet (aménagement, manifestation, document de planification), la réalisation d'une **évaluation des incidences Natura 2000** est à prévoir. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.



RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER SUR LE SITE

- Emprunter les sentiers balisés pour éviter de piétiner la végétation
- Ne pas cueillir ni détruire les espèces végétales protégées, respecter la faune et la flore sauvage
- Les véhicules motorisés doivent rester sur les voies ouvertes à la circulation, le hors-piste est formellement interdit
- Tenir son chien en laisse pour ne pas effrayer la faune sauvage et les troupeaux
- Respecter le pastoralisme, rester discret et ne pas perturber les troupeaux
- Penser à ramasser ses déchets
- Ne pas jeter de mégots de cigarettes pour éviter les risques d'incendie et respecter la propreté des lieux

CONTACT

Rhomé Guiramand - Chargée de mission Natura 2000
 Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
 16 rue Villarey - 06500 Menton
 04 92 41 80 30 - 04 92 41 80 49
 r.guiramand@carf.fr

